

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 12 2009

L'an deux mille neuf, le 16 décembre à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : ALEXANDRE S. ; AUBERT J. représenté par DU ROIZEL P. ; BEAUSSANT J. ; BERTIN N. représenté par FELCZAK M. ; BOUCHER J. ; BOUDEELE J.M ; BRIOUX J.P. ; CACIC D. ; CALLAY F. ; CARETTE M. représentée par PRUVOST D. ; CHENU N. ; DELATTRE A. ; DELETANT J.C. ; DESCHAMPS C. ; DEVILLE G. ; DOUBLET J.C. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL P. ; EPINOUX L. ; FELTES P.Y. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GILIS H. ; IGNATE J. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; MANSCOURT P. ; MANSCOURT S. ; MEREUZE B. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VERRON M. ; VIET B. ; WALLE D. ; MUZART H.

Etaient excusés : DRIQUE D. ; LEVEQUE P.

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 octobre 2009.

2. Décisions budgétaires modificatives

Mr Fouillard précise que la commission des finances s'est réunie le 14 décembre pour étudier préalablement les décisions budgétaires modificatives, ainsi que le compte administratif provisoire 2009. Il précise sur ce second point que la situation du compte provisoire est positive, en sections de fonctionnement et d'investissement, mais que le résultat en investissement de l'année 2008 a été consommé en partie. Puis, il présente les décisions modificatives

BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES (DM n°3)

Fonctionnement Dépenses

Article 6042	Prestations de services	+1300
Article 60611	Eau	+50
Article 60621	Combustible fioul	+350
Article 60623	Alimentation	+30
Article 60632	Fourniture petit équipement	+200
Article 61521	Terrains	+2800
Article 61522	Bâtiments	-1500
Article 61551	Matériel roulant	-2500
Article 616	Assurances	+800
Article 6182	Documentation générale	+30
Article 6236	Catalogues et imprimés	+5000
Article 6413	Personnel non titulaire	-4000
Article 64168	Autres emplois insertion	-3000
Article 6451	URSSAF	+500
Article 6455	Assurances du personnel	+250
Article 6531	Indemnités élus	-550
Article 6533	Cotisations retraites	+600
Article 65372	Allocation fin mandat	+40
Article 65738	Autres organismes	+600

Article 6574	Subventions personnes droit privé	+12000
Article 658	Charges diverses gestion	-13000

Mr Fouillard apporte les précisions suivantes :

- l'augmentation du compte « terrains » correspond à la taille des charmilles sur la ZA ;
- l'augmentation du compte « catalogues et imprimés » correspond aux adhésifs pour les bacs de tri sélectif ;
- l'augmentation du compte « subventions aux personnes de droit privé » correspond aux versements des subventions 2009 du contrat éducatif local aux porteurs de projets enfance jeunesse.

Investissement Dépenses

Programme n° 116	Aspirateur	
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	+250

Investissement Dépenses

Programme n°101	Aménagement bureau	
Article 2181	Installations générales	-250

BUDGET LOTISSEMENT HARTENNES (DM n°3)

Fonctionnement Dépenses

Article 605	Achat de matériel équipement et travaux	+650
-------------	---	------

Fonctionnement Recettes

Article 7015	Vente de terrains aménagés	+650
--------------	----------------------------	------

Mr Fouillard précise que l'écriture précédente correspond à la facture du géomètre pour le tracé de la voirie secondaire sur la ZA.

BUDGET EXTENSION ZONE (DM n°3)

Fonctionnement Dépenses

Article 6045	Achat d'études, prestations de services	-200
--------------	---	------

Fonctionnement Dépenses

Article 6611	Intérêts des emprunts et dettes	+200
--------------	---------------------------------	------

Mr Fouillard précise que l'écriture précédente correspond aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité les modifications budgétaires précédentes.

3. Approbation du FRAPP 2009-2011 (Fonds régional d'appui aux pays de Picardie)

Le Président rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'un contrat avec le Conseil Régional de Picardie et le Pays du Soissonnais définissant les projets soutenus financièrement par la Région pour les années 2009-2010-2011.

Sont notamment éligibles les projets cohérents avec les orientations des schémas et documents stratégiques régionaux ; les projets déclinant localement les orientations et préconisations définies par le SRADDT ; les démarches de planification urbanistique de type SCoT, PLH, PDU, PLUI ; les schémas ou études stratégiques menés à l'échelle pays ; les projets construits dans le cadre d'une démarche intégrée ainsi que l'ingénierie sous certaines conditions.

Le potentiel FRAPP 2009-2011 pour le Pays Soissonnais s'élève à 5 468 591 € (soit 100 000 € de plus par rapport à la programmation précédente). La programmation a été validée le 20 novembre dernier en conférence locale, en présence de Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional. La Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château a déposé plusieurs fiches projets dans le cadre de l'ENJEU 2 « conduire une politique concertée du développement durable et de l'attractivité résidentielle » et de l'ENJEU 3 « mettre en œuvre une politique de tourisme, de la préservation et de la valorisation des patrimoines : l'attractivité et la notoriété du pays en perspective » de la Charte de Pays :

- Animation de la politique enfance jeunesse 2ème année et 3ème année
- OPAH : étude pré opérationnelle et suivi animation 1ère année
- Mandat pour la création d'une maison des services - 1ère tranche
- Elaboration d'un SCOT
- Etude de valorisation de la vallée de la crise

Le syndicat scolaire de Vierzy-Chaudun a également déposé une fiche projet pour la création d'une cantine scolaire. Mr Muzart précise à cet égard qu'en cas d'abandon du projet, un autre projet de même type pourrait être inscrit à la place. En revanche, la fiche projet pour la réalisation de travaux à la salle polyvalente d'Oulchy-le-Château n'a pas été retenue.

Au final, le montant de subvention sollicitée s'élève à 258 868 € pour notre territoire.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la programmation 2009-2011 du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie pour le Pays Soissonnais telle que présentée en annexe et d'autoriser le Président à signer le contrat régional d'appui aux pays de Picardie

4. Renouveau du chantier d'insertion

Martine Clairet, coordinatrice du chantier d'insertion présente le bilan 2009 et le projet 2010. En termes d'expérience professionnelle, les travaux entrepris en 2009 ont permis aux agents d'aborder des compétences diverses, intéressantes et constructives pour leur parcours. Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées, notamment à la fin de l'année concernant l'accomplissement des travaux. De nombreuses périodes de formation, la lassitude de l'encadrant technique, la disparité des temps de travail (20h et 26h) ont occasionné un dysfonctionnement et une désorganisation des plannings. Toutefois, les résultats de placement restent honorables. Sur les 19 personnes passées sur le chantier, 7 sont parties vers l'emploi ou la formation qualifiante. Concernant la demande de renouvellement du chantier au Conseil général, elle a été acceptée pour le 1^{er} semestre 2010. Les effectifs sont prévus pour 12 agents (5 jeunes CIVIS et 7 adultes RSA), en contrat unique d'insertion (CUI). La capacité horaire de ce contrat est inconnue à ce jour (elle devrait se situer entre 20h et 24h). En conséquence, le budget prévisionnel est incomplet. Les travaux prévus seront ceux qui n'ont pas pu être réalisés en 2009.

Mr Chenu demande si le recrutement du nouvel encadrant a été effectué. Mr Muzart répond qu'un nouvel encadrant a effectivement été choisi. Il précise en outre que son salaire sera calculé sur une base horaire de 12 €. Mr Epinoux demande quelles sont les compétences nécessaires pour ce poste. Mme Clairet lui répond que dans la mesure où il s'agit d'un chantier « restauration de petit patrimoine », il faut avoir une formation dans le bâtiment, mais également disposer de compétences pédagogiques et administratives. Enfin, Mr Cacic s'interroge sur la possibilité de pérenniser le chantier, et notamment sur la possibilité d'augmenter la participation financière des communes. Il ajoute que le choix de l'encadrant est primordial. Mr Muzart répond qu'il faut pour cela que le travail soit satisfaisant, car même s'il s'agit d'une action de réinsertion professionnelle, cela passe nécessairement par les communes, qui accordent leur confiance et financent les travaux. Enfin, il précise que malgré le fait que les derniers chantiers n'aient pas été très satisfaisants, le taux de reclassement du chantier de la Communauté de Communes se situe dans les meilleurs du département (soit 57%). Mr Boucher fait néanmoins remarquer qu'il faut espérer que la qualité des travaux va s'améliorer.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le renouvellement du chantier d'insertion itinérant « Petit Patrimoine » pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter 12 personnes en contrat aidé pour la durée du chantier d'insertion.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter un encadrant technique 35h/semaine pour la durée du chantier d'insertion.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter un coordinateur du chantier d'insertion 28h/semaine pour la durée du chantier d'insertion.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de partenariat avec les communes pour la réalisation de travaux par le chantier d'insertion.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention pour le rangement du matériel du chantier d'insertion avec la commune d'Hartennes et Taux pour un coût de 1 400 euros/an.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à présenter un dossier unique de demande de subvention pour le renouvellement du chantier d'insertion.

Chantier 2009 Hartennes (rénovation partielle d'une maison communale) :

Le Président rappelle que les travaux effectués à Hartennes par le chantier d'insertion comportent de nombreuses malfaçons et ont du être recommencés par la mairie. C'est pourquoi le Président propose de ne pas facturer cette prestation, en contrepartie du surcoût des travaux engendrés pour la commune.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à annuler le titre pour la facturation des travaux réalisés par le chantier d'insertion pour la commune de Hartennes s'élevant à 1 200 €.

5. Approbation du règlement pour la distribution des bacs de tri sélectif

Le Président rappelle qu'avec la mise en place du nouveau marché de collecte depuis avril dernier, la Communauté de Communes a acquis un parc de conteneurs qu'elle met à disposition des habitants. Les dotations initiales ont été réalisées par un prestataire privé. Les nouvelles demandes sont traitées au fur et à mesure par l'ambassadrice du tri. Afin d'assurer ces distributions, il a été nécessaire d'élaborer un règlement déterminant les règles d'attribution, notamment pour les hypothèses de casse et de vol. Le projet a été validé par la commission « déchets ménagers », réunie le 2 décembre dernier.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement pour la distribution des bacs de tri sélectif.

6. Renouvellement du contrat de reprise des papiers-journaux issus de la collecte sélective

Le Président rappelle que les matériaux triés sont repris par différents prestataires pour recyclage. En ce qui concerne les papiers journaux, notre contrat de reprise actuel avec UPM se termine à la fin de l'année. La commission « déchets ménagers » s'est réunie pour étudier les 2 offres reçues. Elle propose de retenir l'offre de Norske, qui propose un prix de reprise indexé sur le prix de marché avec un prix minimum garanti de 60 € par tonne. La production moyenne pour notre territoire s'élève à environ 120 tonnes / an et le prix de reprise actuel est fixé à 45 € la tonne.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec la papeterie Norske Skog Golbey pour la reprise des papiers journaux issus de la collecte sélective, telle que jointe en annexe.

7. Projets ados 2010 : renouvellement de la convention avec les FRANCAS

Mr Brioux présente tout d'abord le bilan des activités 2009 (organisation de 3 sorties découvertes ; un séjour d'été, un week end sportif et de micro projets). 158 jeunes ont participé au mois une fois à une activité, principalement aux sorties. Il précise qu'une nouvelle animatrice est arrivée en septembre : Eulalie Koehler. Ces différents changements d'animateurs rendent le contact avec les ados plus difficile à mettre en place. Les permanences sont peu fréquentées. De plus, les jeunes s'impliquent peu pour la mise en place des projets. Pour 2010, l'animatrice proposera des soirées en prenant un temps pour réfléchir aux projets à venir. Par ailleurs, la CAF demande que les activités ne soient plus gratuites. La commission enfance jeunesse propose de mettre en place une carte d'adhésion au tarif de 1 € qui sera valable de septembre à septembre pour toutes les activités. Les sorties resteront au tarif de 5 €, et le tarif des séjours est variable en fonction du nombre de jours et de l'activité. La commission enfance jeunesse a émis un avis favorable au renouvellement de la convention avec les FRANCAS de l'Aisne en 2010. Le coût proposé s'élève à 34 450,64 €. Mr Muzart précise à cet égard que le projet de convention vient seulement d'être transmis à la Communauté de Communes et demande l'autorisation au conseil de négocier les conditions du renouvellement, notamment au point de vue financier. Il ajoute que même si le partenariat avec les FRANCAS rencontre quelques difficultés au niveau administratif, la qualité de l'animation et des activités est très satisfaisante.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la commission enfance jeunesse à négocier la convention avec les Francas de l'Aisne pour l'organisation d'activités ados du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 et d'autoriser le Président à signer ladite convention s'élevant à un coût maximum de 34 450, 64 €

8. Signature du contrat éducatif local 2010-2012 avec la DDJS

Mr Brioux précise que le CEL 2007-2009 arrive à son terme. Ce contrat avec la DDJS a permis d'aider au financement de différentes actions, telles que le diagnostic PEL établi en 2007 (projet éducatif local), la journée sportive, les actions ados, les différents stages d'été avec l'animatrice informatiques ou encore l'atelier théâtre percussion avec le Sivom d'Hartennes. En outre, le CEL et le PEL ont permis à différents acteurs de se rencontrer (Communauté de Communes, associations enfance jeunesse, associations sportives, ALSH, écoles, parents...), permettant la mise en place de nombreux partenariats et créant une dynamique sur le territoire intéressante. Le comité de pilotage s'est réuni le 9 décembre en vue de dresser le bilan des trois dernières années. Il a été proposé de reconduire le CEL pour 3 ans avec les objectifs généraux suivants :

- favoriser l'accès aux activités de loisirs pour tous les enfants du canton quelque soit leur âge, leur lieu d'habitation et leur catégorie sociale ;
- impliquer le plus possible la population : les enfants et les adolescents en favorisant leur participation à tous niveaux (concertation, organisation, préparation...), les adultes en soutenant le bénévolat et en favorisant les échanges, les partenariats, la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers ;
- porter à la connaissance de toutes les familles du canton les actions mises en place, notamment par le réseau des correspondants enfance jeunesse.

Le comité de pilotage propose de pérenniser, d'améliorer les actions déjà mises en place plutôt que de les multiplier au risque de se disperser et de perdre en efficacité.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat éducatif local 2010-2012 avec la DDJS

Subventions CEL 2009

Le Président précise que la Communauté de Communes a perçu les subventions de la DDJS pour plusieurs projets réalisés en 2009 au titre du contrat éducatif local et demande l'autorisation au conseil de reverser celles-ci aux porteurs intéressés. Il s'agit des projets suivants :

- Accompagnement ados/organisation séjour (Francas) : 1 300 €
- Espaces de concertation ados (Francas) : 900 €
- Sorties découvertes 11-17 ans (Francas) : 900 €
- Atelier percussion théâtre Cie Alcaly (Sivom Hartennes) : 400 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à reverser les subventions aux porteurs de projets enfance jeunesse au titre du contrat éducatif local

9. Questions diverses

Mr Doublet souhaite savoir quand le SPANC sera mis en place. Le Président lui répond que l'ambassadrice du tri commencera cette mission à compter de l'année prochaine. Il rappelle également qu'en tout état de cause, le pouvoir de police reste de la compétence du maire.

Suite à une question, Mr Muzart précise également que la société France Location Nord, locataire du bâtiment relais n°2 sur la ZA est en liquidation judiciaire. La Communauté de Communes a pris contact avec un avocat afin d'obtenir la restitution des clefs dans les meilleurs délais. Le montant des loyers impayés s'élève à environ 20 000 €. Un acquéreur

serait éventuellement intéressé pour acheter le bâtiment. Cette proposition sera étudiée par la commission « économie ».

Mr Ignate demande si l'étude thermographique réalisée par la Communauté de Communes au printemps dernier sera suivie d'effets. Melle Talle lui répond qu'il s'agissait avant tout d'une action de sensibilisation aux économies d'énergie, servant de point de départ à la nouvelle OPAH « développement durable » prévue l'année prochaine.

Enfin, Mme Drivière demande quel est le résultat de la demande de création de ZDE. Mr Muzart lui répond que la seule zone acceptée est la zone située sur les communes de Vierzy, Tigny et Villemontoire, mais que l'arrêté du préfet n'est pas encore publié. Les services de l'Etat demandent en effet une étude complémentaire pour la consultation des services de la zone aérienne.

La séance est close à 21h.